

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 novembre 2024 à 20 heures 00 minutes
à la mairie de Frémeréville
Quorum : 6

Présents : M. BOURCIER Claude, M. CARRE Pierre, M. CIOLLI Stéphane, M. JEANNIN Michel, M. LACORDE Vincent, M. REGE Dorian, Mme TILLY Joëlle

Procuration(s) :

Absent(s) : M. BOURCIER Alexis, M. DEVOT Julien

Excusé(s) : M. ESSELIN Pol, Mme ROBERT Sophie

Secrétaire de séance : M. BOURCIER Claude

Président de séance : M. LACORDE Vincent

20241120 01 - Approbation du procès verbal de la séance précédente

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et arrête le procès-verbal du conseil municipal du 4 septembre 2024

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20241120 02 - État d'assiette

Le 1^{er} adjoint présente le projet pour les affouages et propose la parcelle n°25 en affouages.

Les autres parcelles que la 25 ont déjà été affectées par la délibération n°20231115_13.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, affecte la parcelle n°25 aux affouages et le conseil désigne comme garants pour les affouages 2024-2025 :

- Pierre CARRE
- Claude BOURCIER
- Michel JEANNIN

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20241120 03 - Adhésion contrat prévoyance Territoria Mutuelle par le CDG

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment le chapitre VII dédié à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis favorable du comité social territoriale du 05/11/2024, sur le projet de participation financière présenté par la commune,

Considérant que le centre de gestion a décidé, par délibération du 23 février 2018, la mise en œuvre d'une convention de participation pour couvrir le risque prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025, pour les agents des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux affiliés,

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le centre de gestion, par délibération du 1^{er} juillet 2019 a décidé de retenir la proposition de TERRITORIA Mutuelle en convention de gestion avec Willis Tower Watson France (WTW),

Considérant l'intérêt de prendre en compte, dans le cadre de la protection sociale complémentaire, ce risque « prévoyance » pour les agents de la collectivité,

Considérant les résultats de la consultation ci-dessous présentés,

GARANTIES PREVOYANCE	TAUX DE PRESTATIONS	TAUX DE COTISATIONS SANS REGIME INDEMNITAIRE (RI)	TAUX DE COTISATION AVEC RI
Garantie de baseobligatoire : incapacité temporaire de travail	90% net	0.69%	0.67%
Garantie au choix de l'agent : Option 1 : invalidité	90% net	0.27%	0.34%
Option 2 : minoration de retraite	90% de la perte de retraite	0.41%	0.37%

Option 3 : capital décès/PTIA	100% du TA net	0.48%	0.48%
-------------------------------	----------------	-------	-------

Le Maire propose à l'assemblée l'adhésion de la commune à la convention de participation négociée par le centre de gestion et de verser une participation financière aux agents qui s'assureront dans le cadre de cette convention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à la convention de participation de TERRTORIA Mutuelle négociée par le centre de gestion,
- d'inclure le régime indemnitaire dans l'assiette de cotisations,
- de verser une participation financière de 8euros par mois et par agent assuré dans le cadre de la présente convention (*minimum de 7€, le cas échéant, détailler la participation si elle est variable en fonction de critères déterminés par le CM*).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20241120 04 - Encaissement de chèques

Le Maire expose que suite à un dégrèvement de taxes foncières, la commune a reçu deux chèques n°2387659 d'un montant de 29 € et n°2447761 d'un montant de 9 € du trésor public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise l'encaissement de ces deux chèques sur le compte de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ont aussi été examinés par le conseil municipal :

- les problèmes des usoirs privatisés , notamment le stationnement dans le village.
- L'évolution du projet éolien de Forbeauvoisin.
- Le plan local d'urbanisme intercommunal, le premier plan a suscité des questions qui seront posées au bureau d'études.

Le Secrétaire de séance,

Fait à FREMEREVILLE-SOUS-LES-CÔTES
Le Maire,

